

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
CLIMAT

du

LUNDI 15 JUILLET 2019

Après-midi

COMMISSIE VOOR ENERGIE,
LEEFMILIEU EN KLIMAAT

van

MAANDAG 15 JULI 2019

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 13.31 uur en voorgezeten door de heer Vincent Van Quickenborne.

La réunion publique de commission est ouverte à 13 h 31 et présidée par M. Vincent Van Quickenborne.

De **voorzitter**: Collega's, wij verwelkomen de minister in ons midden. Wij behandelen vandaag een aantal mondelinge vragen, gericht aan de minister.

Ik stel voor dat wij beginnen met de samengevoegde vragen van de heer Ravyts en mevrouw Van der Straeten over het capaciteitsvergoedingsmechanisme. Dat is daarnet ook besproken in aanwezigheid van de mensen van Elia en de CREG, maar deze vragen hebben uiteraard ook een politieke dimensie. Vandaar dat mevrouw de minister erop zal antwoorden.

Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, mijn vraag houdt gedeeltelijk ook verband met de samengevoegde vragen van collega's Wollants en Ben Achour die onder punt 7 op de agenda staan. Misschien is het een optie die vragen te bundelen?

De **voorzitter**: Oké. Laten wij punten 4 en 7 samenvoegen.

01 Samengevoegde vragen van

- de heer Kurt Ravyts aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de uitwerking van de kaderwet inzake het capaciteitsvergoedingsmechanisme" (nr. 4C)
- mevrouw Tinne Van der Straeten aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de planning inzake CRM" (nr. 28C)
- de heer Malik Ben Achour aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het belangenconflict waarin een gewezen medewerker van uw beleidsceel verwickeld is" (nr. 22C)
- de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de transfer van een medewerker naar ENGIE" (nr. 26C)

01 Questions jointes de

- M. Kurt Ravyts à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur "la loi-cadre relative au mécanisme de rémunération de la capacité" (n° 4C)
- Mme Tinne Van der Straeten à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur "la planification en ce qui concerne le CRM" (n° 28C)
- M. Malik Ben Achour à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur "la situation de conflit d'intérêt d'un ancien membre de votre cellule stratégique" (n° 22C)
- M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le départ d'un collaborateur pour ENGIE" (n° 26C)

01.01 **Kurt Ravyts** (VB): Mevrouw de minister, mijn mondelinge vraag was hier niet specifiek op gefocust. Ik had namelijk eerst een schriftelijke vraag ingediend over de nieuwe studie van Elia. Toen de heer Wollants vorige week in de plenaire vergadering – nota bene, voorzitter, tijdens uw door hem niet gesmaakte afwezigheid als nieuw aangeduide voorzitter – een passionele tussenkomst hield over de noodzaak om in deze nieuwe commissie aandacht te besteden aan het rapport van Elia dat ons deze voormiddag werd voorgesteld, besloot ik om mijn vraag onverwijld om te zetten in een mondelinge vraag. Ik mag hier nu de spits afbijten.

Mevrouw de minister, het nieuwe rapport van Elia stelt dat door de versnelde steenkooluitstap in de buurlanden de mogelijkheid verkleint om in periodes van schaarste elektriciteit te importeren. Dat werd in de voorbije uren weliswaar enigszins genuanceerd door de CREG. Elia dringt er dus op aan om het voorziene CRM onverminderd verder uit te werken. Volgens Elia is er zelfs al voor de – volgens Vlaams Belang onverstandige – tegen 2025 geplande volledige nucleaire uitstap een bijkomende nood aan capaciteit van meer dan 1 gigawatt. Dat geldt voor de periode van 2022 tot 2025.

Mevrouw de minister, dan is er ook het debat over het mechanisme van de strategische reserves dat slechts is goedgekeurd tot de winter van 2021-2022. Zoals daarnet reeds werd gesteld, moeten we ook bij de in december 2019 geplande notificatie van dat CRM bij de Europese Commissie rekening houden met het vraagstuk inzake de bijkomende capaciteitsnood. Welk mechanisme wordt er gebruikt? Integratie in het CRM, vervroegde veilingen dus, of verlenging van de strategische reserves?

Mijn vragen over de koninklijke besluiten zijn uiteraard al deels beantwoord door de mensen van Elia en de CREG. Misschien kunt u toch nog wat concreter zijn over hoe ver u daarmee precies staat en op welke aspecten die KB's betrekking hebben. Uiteraard blijft het ook de vraag of de notificatieprocedure in december zeker kan worden ingeleid. Over de volumes gaan we het niet hebben want de studie van Elia heeft op zich niets te maken met de 3,9 gigawattuur. We weten nog niet welke volumes er moeten zijn voor die veilingen.

01.02 Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, bij de laatste taskforce van Elia is het duidelijk geworden dat de planning inzake de notificatie aan de Europese Commissie behouden blijft op 19 december 2019. Dat betekent dat de noodzakelijke KB's voordien moeten worden genomen, zowel inzake de methodologie enerzijds als de marktregels anderzijds. Die timing is noodzakelijk opdat de veilingen kunnen plaatsvinden in 2021.

Een paar dagen geleden ontstond er consternatie over de deelname van een voormalige kabinetsmedewerker van u aan de taskforce van Elia voor een marktspeler. U liet zich hierover in de pers kritisch uit en haalde aan dat er een risico bestond voor schending van het non-discriminatiebeginsel. Volgens de pers zou u specifiek hierover contact hebben gehad met de marktspeler in kwestie.

Ik kom tot mijn vragen om verduidelijking. Ten eerste, in welke zin is het non-discriminatiebeginsel geschonden? Of anders gezegd: beschikt de medewerker waarvan sprake over kennis van andere marktspelers die ertoe zou kunnen leiden dat ENGIE in dit geval bevoordeeld zou kunnen zijn inzake de procedure?

Ten tweede, bent u van plan om extra maatregelen te nemen wat betreft een afkoelingsperiode voor overstap van het kabinet naar marktspelers of andersom? Dat kan bijvoorbeeld geïnspireerd zijn op de bepalingen die vandaag al opgenomen zijn in de elektriciteitswet wat betreft de onafhankelijkheid van het directiecomité van de CREG.

Ten slotte is er het tijdsplan. Kan dat worden gehaald in een periode van lopende zaken?

01.03 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le président, madame la ministre, la presse indique qu'un ancien conseiller au sein de votre cellule stratégique serait maintenant employé par Electrabel. Il était, au sein de votre cabinet, en charge du mécanisme de soutien pour la construction de nouvelles capacités de production d'électricité et il traiterait maintenant, dans ce même dossier, pour le compte d'Electrabel. Il s'agit d'une situation évidente de conflit d'intérêts, quand on sait que la société Electrabel est candidate pour bénéficier de ce mécanisme de soutien.

Madame la ministre, quelle est votre analyse de la situation? Quel enseignement en tirez-vous en termes de déontologie? Y a-t-il un risque de distorsion de concurrence compte tenu des échéances qui nous attendent? Dans l'affirmative, quelles mesures comptez-vous prendre pour répondre à cette situation?

01.04 Bert Wollants (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, zoals wij inderdaad de afgelopen tijd in de kranten hebben kunnen lezen, is een van uw naaste medewerkers onlangs in dienst getreden bij ENGIE. Hij volgde op uw kabinet onder andere het CRM-dossier op, meer bepaald de uitwerking ervan.

Een dergelijke operatie roept heel wat vragen op. Immers, in welke mate is deze persoon betrokken geweest

bij het vergaren van informatie over bijvoorbeeld andere marktspelers? Was hij betrokken bij de voorbereiding van de verdere inhoudelijke werking, wat één marktspeler een voordeel zou opleveren?

Mevrouw de minister, u reageerde in de pers al nadat de man in kwestie naar vergaderingen over het CRM werd gestuurd. Dat levert een aantal vragen op.

Bent u van mening dat dit een aanvaardbare situatie is?

Welke stappen hebt u op dit moment gezet ten opzichte van ENGIE en wat is het resultaat ervan? Zult u nog verdere stappen ondernemen?

Bent u van mening dat een wetgevend initiatief noodzakelijk is om zo'n situatie in de toekomst te kunnen vermijden?

Ik kijk uit naar uw antwoorden.

01.05 Minister **Marie-Christine Marghem**: Mijnheer de voorzitter, dames en heren, wij doen er alles aan, om het CRM vóór december 2019 aan de Europese Commissie voor te stellen.

Nous continuons les travaux entamés en novembre 2018 afin que les projets d'arrêtés d'exécution soient suffisamment finalisés pour entrer en interaction avec la Commission européenne. La composition de celle-ci va changer non seulement au niveau de l'administration, mais aussi au niveau du titulariat, puisque la Commissaire européenne actuellement en charge, Mme Vestager, sera peut-être remplacée. On demandera à son éventuel successeur d'expliquer sa vision des choses.

En tout cas, la loi-cadre présentée au Parlement et votée dans le cadre des affaires courantes, en avril dernier, a reçu l'aval de la Commission européenne, qui avait travaillé avec nous pour arriver à la stabilisation du texte qui vous a été présenté. La Commission européenne, vous l'aurez compris, soutient d'ailleurs l'attitude de la Belgique visant à rechercher toutes les solutions possibles pour pourvoir à la capacité de production.

Quant aux questions de personnes, vous avez entendu, tout à l'heure, l'un des intervenants déclarer que deux collaborateurs se trouvaient dans la même situation et avaient rejoint ENGIE Electrabel. Il s'agit, d'une part, d'un collaborateur qui a travaillé dans mon cabinet, Ruben Laleman, et, d'autre part, d'un collaborateur qui a travaillé chez PwC, Aart Geens. Je rappelle que PwC avait été désigné par un marché public pour élaborer la première étude que nous avons commandée, il y a deux ans, si je me souviens bien. Cette étude portait sur l'élaboration d'un futur CRM en Belgique.

Suivant mon analyse, ENGIE Electrabel se déforce à partir du moment où elle ne peut ignorer que ses collaborateurs ont œuvré, l'un comme l'autre, sur le mécanisme de rémunération de la capacité. Je leur ai dit qu'il s'agissait d'une erreur grossière de faire participer, peu ou prou, les intéressés aux réunions de travail sur l'élaboration de ces arrêtés d'exécution.

Pour répondre à la question qui a été posée, ma réponse sera la même que celle donnée à Mme Fonck, à savoir que ces arrêtés d'exécution portent sur une méthodologie des marchés publics qui seront lancés, la configuration de ces derniers et la manière dont le CRM sera financé. En effet, plusieurs financements sont envisageables. Traditionnellement, cela tourne autour d'un financement qui vient soit du consommateur, soit du consommateur et/ou des entreprises et/ou du budget de l'État. Cette réflexion doit être suffisamment avancée, mais aussi être mise en lien avec celle de la Commission européenne qui se préoccupe de la question de savoir si la législation belge qui se prépare en cette matière sera ou non compatible avec les règles de la compétitivité européenne.

J'en reviens aux deux questions précises qui m'ont été posées par M. Wollants et Mme Van der Straeten: le collaborateur en question n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance d'informations sensibles venant d'autres opérateurs. C'est là, et uniquement là, que se situe le problème, puisque l'intéressé se trouvait alors dans une situation gênante. Je l'ai rappelé: pour être sévère, directe et tranchante, je ne souhaitais pas que ces deux collaborateurs participent désormais à ces réunions. Je l'avais signalé à ENGIE, en précisant qu'une évaluation serait ensuite organisée. Je suis en train de faire réaliser une étude juridique à ce sujet, dont j'aurai l'occasion de vous communiquer les conclusions dès qu'elle aura été achevée.

Ce problème survient souvent. Selon moi, c'est beaucoup plus délicat quand il se signale dans l'autre sens, c'est-à-dire quand des collaborateurs rejoignent des cabinets ministériels. Du reste, ces derniers se constitueront un jour, lorsque le gouvernement fédéral aura lui-même été constitué. Ces personnes ne sont pas pléthore en des domaines aussi techniques. C'est pourquoi nous assistons à de fréquentes allées et venues entre des cabinets, des administrations et des opérateurs privés. Ces mouvements doivent, d'après moi, être strictement encadrés, de sorte qu'on ne puisse soupçonner que tel ou tel secteur profiterait d'informations sensibles et confidentielles. À cette fin, on peut imaginer des formules légales, qui seraient susceptibles d'installer des sas dans le temps. Cela pourrait ressembler aux obligations de non-concurrence que doivent respecter des collaborateurs qui quittent un employeur. En effet, de tels va-et-vient existent aussi entre plusieurs opérateurs actifs sur le même marché. C'est pour cette raison que des périodes obligatoires de non-concurrence sont inscrites dans le contrat de travail.

Bref, nous pouvons commencer à réfléchir à de telles solutions. Cependant, il faut bien garder en vue que, pour être bien outillé - tant dans le privé que dans le public -, il vaut mieux être entouré des meilleurs professionnels. Je vous remercie de votre attention.

01.06 Kurt Ravyts (VB): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, uiteraard zal de financiële impact van het CRM-systeem erg belangrijk zijn. U hebt er ook kort naar verwezen.

Collega's, de verkiezingen hebben duidelijk gemaakt dat de bevolking in Vlaanderen voorstander is van bevoorradingszekerheid maar vooral ook van betaalbaarheid van de energiefactuur. De ecorealisten hebben gewonnen. Het is niet onbelangrijk om in deze commissie daarover even na te denken.

Mevrouw de minister, het is voor u evenals voor de volgende federale regering zeer belangrijk om een overschatting van de nodige volumes rond het CRM-systeem absoluut te vermijden. Al is er nog geen precieze becijfering, de CREG had het toch over 7 tot 11 euro per megawattuur. De CREG had het in het voorjaar van 2019 ook over 650 miljoen euro per jaar. Dat werd toen door mijn collega's van de N-VA vertaald naar 30 euro per gezin. Ik meen trouwens dat de N-VA de kaderwet niet heeft goedgekeurd, omdat zij geen blanco cheque wilde geven.

Ik citeer enkel de woorden van de grootste partij in Vlaanderen.

01.07 Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, ik dank u voor uw duidelijk antwoord.

Ik ben het met u eens dat wij op zoek moeten gaan naar een algemene regeling, niet alleen in uw beleidsdomein maar net zo goed in andere beleidsdomeinen. Zoals u aankaart, moet dat van de ene richting naar de andere gebeuren en omgekeerd.

Mijn fractie heeft tijdens de vorige legislatuur een wetsvoorstel ter zake ingediend. Het onderwerp is ook aan bod gekomen in de werkgroep Politieke Vernieuwing, meer bepaald over de bufferperiode. In de werkgroep Politieke Vernieuwing was iedereen het erover eens dat het uiteraard noodzakelijk is om de meest gekwalificeerde mensen te vinden en om hen bovendien niet te verhinderen om aan de slag te gaan. Men moet echter nog tot een consensus komen over de bufferperiode. Daarna kan goedkeuring worden verleend.

Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, dit is zeker een thema dat wij in het kader van de politieke vernieuwing nader kunnen uitwerken, omdat het uiteindelijk de robuustheid van ons politieke werk alleen maar ten goede zal komen.

01.08 Malik Ben Achour (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je souligne votre intention de clarifier les rapports entre les secteurs public et privé.

Vous évoquez une analyse juridique que vous avez commandée. Quand l'obtiendrez-vous?

01.09 Marie-Christine Marghem, ministre: Je n'en sais rien car je l'ai commandée très récemment et nous sommes en période de vacances judiciaires. Je ne pourrai donc pas vous répondre avant la rentrée.

01.10 Bert Wollants (N-VA): Mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Wij kijken uit naar de juridische analyse. Vermits u ons deze zult bezorgen, lijkt het mij interessant om er

verder mee aan de slag te gaan in het Parlement.

Uiteraard blijf ik geïnteresseerd in de verdere uitwerking van het CRM-dossier. Dat systeem gaat potentieel immers over enorme bedragen. U herinnert zich wellicht dat het hele financieringsmodel reeds werd bediscussieerd tijdens de vorige legislatuur, maar die teksten hebben het niet gehaald. Het zal bijzonder belangrijk zijn om dat tegen het licht te houden, zodat wij weten waarover wij spreken. U herinnert zich ongetwijfeld ook dat volgens de eerste akkoorden over het Energiepact de koopkracht van de gezinnen niet zou worden aangetast, dat de bedrijven niets zouden moeten betalen en dat, zoals nadien bleek, de overheid ook niet veel zin had om bij te dragen. Dat plaatje zal wellicht niet kloppen. Wij zullen dat debat aldus opnieuw aanvatten, zodat wij weten waarover dit gaat, op welke volumes dit slaat en of een dergelijke impact op onze koopkracht en onze bedrijven wel verantwoord is.

Deze aangelegenheid kent zeer zeker nog een vervolg.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Question de M. Samuel Cogolati à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur "le hangar de stockage de combustibles nucléaires usés par ENGIE Electrabel sur le site de Tihange" (n° 20C)

02 Vraag van de heer Samuel Cogolati aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de opslagloods voor door ENGIE Electrabel gebruikte kernbrandstof op de site in Tihange" (nr. 20C)

02.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, ma question porte sur le projet d'ENGIE Electrabel de construire un nouvel entrepôt de stockage à sec de combustibles nucléaires usés à Tihange. L'enquête publique vient de se terminer ce vendredi. La question tombe donc parfaitement à point.

Vu que la durée de vie de la centrale a été prolongée, la piscine de stockage actuelle arrive évidemment à saturation. Sans solution à long terme pour le stockage des déchets nucléaires, ENGIE Electrabel se voit obligée de construire un hangar pour une durée de vie prévue de minimum 80 ans.

Madame la ministre, à la lecture du dossier complet disponible sur le site de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN), plusieurs questions se posent dès aujourd'hui. Elles portent d'abord sur la durée de vie particulièrement longue, élément que soulève aussi l'ONDRAF dans son avis. Je me permets de vous demander quelles mesures et actions nécessaires vous attendez de la part d'ENGIE Electrabel afin de maîtriser et de réduire, dans la mesure du possible, les incertitudes et les risques inhérents à une période aussi longue. L'ONDRAF se demande, par exemple, s'il est réaliste, après un entreposage de 80 ans, d'envisager de transporter des déchets nucléaires qui sont entreposés et assemblés dans des fûts pesant 120 tonnes l'unité. Serait-il réaliste de transporter des fûts de 120 tonnes, particulièrement radioactifs, datant de 1939, c'est-à-dire datant de 80 ans?

Par ailleurs, comment justifier que l'entrepôt soit conçu pour une durée de vie d'au moins 80 ans, alors que le blindage neutronique des emballages est conçu pour 50 ans?

J'en viens ensuite à la taille du hangar. Comment expliquez-vous que le bâtiment en projet fasse plus du double de la taille nécessaire? Il faudrait 53 emplacements pour entreposer tous les combustibles nucléaires usés nécessaires jusqu'en 2025, mais ici, ENGIE Electrabel prévoit un bâtiment comportant au minimum 117 emplacements, soit plus du double.

Quant aux normes de sûreté, quelles sont les valeurs limites en vigueur en Belgique pour les températures des gaines d'assemblage en environnement à sec? Existente-elles? Acceptez-vous qu'ENGIE Electrabel ne prenne pas en compte, dans son rapport préliminaire de sûreté, les scénarii de catastrophe les plus extrêmes, incluant la chute d'un avion cargo – par exemple un Boeing 747/8 –, comme ceux qui atterrissent à Liège Airport?

02.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, monsieur le député, je vais vous décevoir mais il n'est pas en mon pouvoir de répondre à votre question car s'agissant de sûreté, elle doit être posée au ministre de l'Intérieur.

Dans notre système démocratique, il est évidemment essentiel qu'aucune pression ne puisse être exercée sur un organe de sûreté par un ministre – moi, en l'occurrence – qui recherche tous les moyens de produire de l'électricité par le biais de centrales de puissance importante qui génèrent la question que vous posez aujourd'hui.

Je vois d'ailleurs que vous êtes fort bien renseigné et que vous avez consulté le dossier complet à votre disposition sur le site de l'AFCN. En outre, je dirais que probablement – mais je me trompe peut-être – le ministre de l'Intérieur pourrait vous indiquer qu'alors que l'enquête est en cours, il n'est pas en mesure de vous répondre maintenant. En effet, quand l'AFCN mène son enquête, il n'est pas "possible" d'obtenir des réponses précises aux questions légitimes que vous vous posez. Je vous invite néanmoins à poser la question à mon collègue de l'Intérieur.

Nous nous reverrons pour d'autres questions dans cette commission.

02.03 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie pour cette réponse. Je ne manquerai évidemment pas d'interroger également le ministre de l'Intérieur.

Je constate simplement qu'ENGIE Electrabel prévoit déjà dans sa demande de permis de ne pas respecter la loi de sortie du nucléaire en doublant la capacité de son entrepôt de stockage à sec. J'estime qu'une question énergétique se pose là en termes d'avenir du nucléaire en Belgique. La ministre de l'Énergie en Belgique accepte-t-elle qu'ENGIE Electrabel prévoie de ne pas respecter la loi de sortie du nucléaire dans ses plans de stockage de combustibles nucléaires usés?

02.04 Marie-Christine Marghem, ministre: C'est une question qu'il faut poser à ENGIE Electrabel. De toute façon, la précédente discussion et le précédent échange en font foi, nous savons qu'en Belgique, nous nous maintenons sur une sortie du nucléaire en 2025. Un opérateur ne pourrait pas déployer des centrales au-delà de ce que la loi prévoit, raison pour laquelle nous travaillons activement à un mécanisme de rémunération de la capacité.

02.05 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Je vous remercie, madame la ministre.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

03 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Tinne Van der Straeten aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het ontwerp-NEKP, de publieksbevraging en de volgende stappen" (nr. 21C)

- mevrouw Melissa Hanus aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het Nationaal Energie-Klimaatplan" (nr. 31C)

03 Questions jointes de

- Mme Tinne Van der Straeten à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur "le projet de Plan national Énergie-Climat, l'enquête publique et les étapes suivantes" (n° 21C)

- Mme Melissa Hanus à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur "le Plan national Énergie-Climat" (n° 31C)

03.01 Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, ik wil mij misschien op voorhand verontschuldigen, want het is vandaag maar 15 juli, en het is natuurlijk vandaag dat de nationale bevraging over het ontwerp van het Nationaal Energie- en Klimaatplan ten einde loopt.

De vraag kan worden gesteld of er in dezen eigenlijk wel werd voldaan aan artikel 10 van de governanceverordening die bepaalt dat het publiek effectief de kans moet krijgen om deel te nemen aan de opstelling van de definitieve plannen. In de onlinebevraging is het eigenlijke plan geen voorwerp van de consultatie, is de presentatie van het plan niet transparant en wordt het eerder weggestoken dan gepresenteerd.

Op 31 december 2019 moet het definitieve Energie- en Klimaatplan worden ingediend bij de Europese Commissie. De Commissie publiceerde op 18 juni 2019 een aanbeveling over het ontwerp. De Commissie heeft opmerkingen met betrekking tot het ambitieniveau voor 2030 dat volgens haar te laag is en niet

uitgedrukt is volgens de formule zoals bepaald in de verordening 2018/1999. De streefcijfers inzake hernieuwbare energie zijn voorwerp van vragen alsook maatregelen inzake energiezekerheid, het verdiepen van de samenwerking in het Pentatlateraal Energieforum, de investeringsbehoefte, de informatie met betrekking tot de energiesubsidies en de integratie van rechtvaardige en billijke transitieaspecten. Het was dus een lijvig document.

Het oordeel was streng. Er is dus nog veel werk aan de winkel in een periode waarin het verre van zeker is wanneer wij op alle niveaus in België nieuwe regeringen zullen hebben.

Ik heb hierover de volgende vragen.

Hoeveel reacties werden ontvangen in het kader van de publieksbevraging, zowel in het kader van de onlinebevraging als wat betreft de algemene en de aanvullende bemerkingen, uiteraard wat betreft het federale deelplan?

Welke opvolging werd vandaag reeds gegeven aan de aanbevelingen van de Europese Commissie? Werd een beoordeling gemaakt welke aanbevelingen al dan niet zouden worden gevolgd en hoe dat dan zal worden gemotiveerd? Ik verwijs daaromtrent naar artikel 9.3 van de governanceverordening.

Ten slotte, wat is de werkwijze in het kader van lopende zaken, ook in de samenwerking met de Gewesten, wat betreft bijvoorbeeld de klimaat- en energiedialoog, die op grond van artikel 11 van de governanceverordening moet worden georganiseerd, onder andere tussen de verschillende beleidsniveaus en met de verschillende stakeholders?

03.02 Méliissa Hanus (PS): Monsieur le président, madame la ministre, fin 2018, la Belgique a transmis à la Commission européenne son premier projet de Plan national intégré Énergie-Climat pour la période 2021-2030. L'évaluation de la Commission européenne a récemment été rendue publique. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Belgique doit revoir sa copie.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, le plan belge manque d'ambition. Les mesures complémentaires à prendre ne sont pas décrites avec suffisamment de précision, alors que les mesures actuellement en place nous mènent à une réduction de nos émissions de seulement 13 % en 2030 par rapport à 2005. Or, notre objectif est une diminution de 35 %.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable, notre pays doit augmenter sensiblement son ambition en la matière, pour atteindre une diminution de 25 % de la consommation en 2030. Le chiffre actuel prévu dans le plan belge, qui est de 18,3 %, est insuffisant pour la Commission européenne. Un sérieux effort sera donc nécessaire.

La Belgique doit également relever le curseur de son ambition en matière de réduction de la consommation d'énergie finale et prendre des mesures additionnelles permettant de réaliser des économies d'énergie supplémentaires d'ici à 2030.

Pour finir, et ce n'est pas une surprise, la Commission critique le manque de coordination entre le fédéral et les Régions.

Madame la ministre, quelles réponses entendez-vous apporter à cette évaluation très critique de la Commission européenne? Quelles modifications proposez-vous d'apporter à la version définitive, qui devrait être notifiée à la Commission européenne à la fin de cette année? Je vous remercie.

03.03 Minister **Marie-Christine Marghem**: Wat uw eerste vraag betreft, mevrouw Van der Straeten, op vrijdag 12 juli om 14 uur hadden in totaal 60 113 personen de online-enquête volledig ingevuld. 75,3 % was Nederlandstalig, 24,4 % Franstalig en 0,3 % Duitstalig.

Een aanzienlijk aantal, 19 499 respondenten of 32,4 %, formuleerden daarnaast via het invulvenster op het einde een open vraag met maximaal 3 000 woorden aan bijkomend commentaar.

Op de 8 overige korte open vragen die als laatste antwoordoptie deel uitmaakten van een vraag reageerden, afhankelijk van de vraag, 4 280 tot 22 539 respondenten.

Deze cijfers kunnen een kleine overschatting inhouden, daar het louter gaat om de telling van de antwoorden waar iets ingevuld was. Vragen waar niets ingevuld was, zullen voor enkele procenten meegeteld zijn als "geen commentaar".

Daarnaast ontvingen wij nog 319 mails met opmerkingen in de algemene mailbox en 86 mails met opmerkingen in de federale mailbox.

Deze telling geeft de stand van zaken weer op vrijdagmiddag 12 juli om 14 uur en omvat uitsluitend de mails met inhoud. Ik heb voorlopig geen zicht op de inhoud van de reacties op de vragen over de federale bevoegdheden, noch op de inhoud van de reacties op de open vragen of op de mails. De verwerking en analyse hiervan zullen gebeuren door een extern bureau, in samenwerking met mijn administratie.

Ce taux de réponse exceptionnel pour un tel document de planification politique, n'ayant fait l'objet que d'une publicité par les réseaux sociaux, constitue en soi déjà un indicateur très important de l'intérêt et du grand intérêt – je le souligne – des citoyens pour l'action du gouvernement dans le domaine du climat et de l'énergie.

Pour répondre à votre deuxième question ainsi qu'à Mme Hanus sur les suites qui seront données aux recommandations, la Commission a fait des recommandations spécifiques à la Belgique. Celles-ci sont actuellement analysées par le groupe de pilotage ENOVER PNEC, groupe de pilotage particulier qui se situe au sein d'un organe appelé CONCERE et qui est spécialement dédié au Plan national Énergie-Climat.

S'agissant de l'Union européenne, des discussions sur la communication générale ont été engagées au niveau des groupes de travail techniques et du Conseil pour lesquelles une coordination intrabelge a eu lieu par le biais des canaux de consultation existants. Vous l'aurez compris mais pour simplifier ce langage un peu technocratique, je dirai que nous sommes en interaction avec la Commission et que nous travaillons actuellement à l'élaboration de réponses par rapport aux recommandations qu'elle nous fait.

En ce qui concerne la coordination intrabelge, la Commission a commenté ses recommandations et le processus de finalisation des plans est en cours au sein de groupes techniques. Il faut savoir que la Commission nous indique qu'elle ne prévoit pas immédiatement d'engagements bilatéraux avec les États membres ni à leur demande. J'avais en effet, à un moment, imaginé – cela a été dit – que nous pourrions d'emblée, justement dans le cadre de l'échange informel existant entre la Commission européenne et la Belgique, faire en sorte de relever déjà, tous niveaux de pouvoir confondus au sein de la Belgique, nos ambitions mais, pour l'instant, il n'est pas prévu d'agir selon cette manière de faire et de prendre des engagements bilatéraux à la demande du pays concerné ni à la demande de la Commission.

Comme vous l'avez souligné, la Commission a formulé un certain nombre de recommandations sur l'organisation de la politique dans notre pays. Sachez bien que la Commission sait parfaitement quelle est la particularité institutionnelle belge. À de nombreuses reprises, elle a l'occasion de constater que tous les niveaux de pouvoir concernés entre autres par les politiques environnementale et énergétique doivent se mettre d'accord pour adopter une position clairement à exprimer dans l'instance concernée, en l'espèce lorsque les ministres de l'Environnement et de l'Énergie, par exemple, se réunissent, et elle sait que parfois cela donne lieu à des résultats qui ne correspondent pas nécessairement à ce que certains niveaux de pouvoir disent ou veulent faire en Belgique.

C'est malheureusement toujours le plus petit commun dénominateur qui est choisi, et in fine exprimé, souvent par le fédéral. Je fais référence à l'épisode malheureux du 4 décembre 2018. La Belgique, étant donné le non-alignement des Régions à la volonté du fédéral d'augmenter les efforts en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, s'est vue contrainte de dire que le plus petit commun dénominateur, c'était non. Finalement, les autres États européens, qui sont centralisés, ont voté de façon majoritaire ces directives, qui seront de toute façon directement applicables sur notre territoire.

Notre fédéralisme de coopération ne prévoit pas de hiérarchie, même pas pour un fonctionnement meilleur. Il n'y a pas de niveau de pouvoir qui, pour telle ou telle matière, serait vu, pressenti ou même désigné par la loi comme ayant le dernier mot. Nous sommes toujours dans une situation de concurrence et d'égalité. C'est certes appréciable, et cela peut fonctionner quand tout le monde a le même avis. Mais malheureusement, cela génère des dysfonctionnements quand ce n'est pas le cas.

C'est donc pour cela qu'en réalité, le Plan national Énergie-Climat est une addition de volontés émanant des

trois Régions et du fédéral, et non pas un texte complètement intégré. La Commission l'a vu très rapidement, puisqu'elle y est habituée. Il faut donc pouvoir travailler davantage à l'intégration de ces différentes visions, d'autant plus que nous avons réussi à le faire pour le Pacte énergétique interfédéral. Comme l'adjectif "interfédéral" l'indique, nous nous sommes mis d'accord sur un texte complet. C'est d'ailleurs un des textes sur lesquels Elia s'est fondée pour réaliser l'étude dont nous parlions tout à l'heure.

Je fais référence à la concertation et à la gouvernance climatique pour la Belgique fédérale. Nous manquons d'outils, encore à ce jour. Cela avait aussi été mis en avant lors du débat sur la loi climatique, juste avant la période électorale. Je crois que nous pouvons et devons continuer à rechercher le meilleur équilibre entre les différents pouvoirs dans le cadre institutionnel belge afin de produire des textes plus intégrés. Nous devons le faire, déjà actuellement, même en l'absence de texte permettant d'imposer quoi que ce soit à l'un ou l'autre niveau de pouvoir, grâce aux recommandations de l'Europe et selon la manière dont nous les traitons.

En réponse à la question concernant l'article 11 du règlement sur la gouvernance, chaque État membre établit un dialogue sur le climat et l'énergie à différents niveaux, conformément à ses règles nationales. Je viens de m'expliquer longuement là-dessus.

Les plans nationaux peuvent être discutés dans le cadre de ce dialogue. La coordination intrabelge existe. Ce n'est pas un vain mot. Elle existe surtout, et mieux, me semble-t-il, à travers les administrations. Elle a trait au Plan national Énergie-Climat et a lieu par le biais de ce comité de pilotage qui se trouve logé sur la plate-forme ENOVER-CONCERE, où toutes les entités fédérales et régionales du pays sont représentées.

L'approche et la coordination des initiatives pour répondre à la Commission doivent se poursuivre en cet endroit. Elles relèvent du mandat donné à ce groupe par les différentes entités aux représentants administratifs travaillant dans ce groupe.

La consultation publique nationale a été coordonnée au sein de ce sous-groupe de travail. Ce groupe comprend en effet de nombreux sous-groupes de travail. C'est un peu fatigant, mais c'est ainsi. Ils ont mis sur pied un groupe dédié à la communication, qui s'est occupé de cette communication, et qui a généré l'ensemble des interpellations citoyennes dont je viens de vous faire une stricte comptabilité.

En plus de cette consultation publique nationale, vous devez savoir que nous devons également travailler avec les pays qui nous entourent. Nous devons les interpeller pour travailler avec eux sur un plan régional. Cela commencera à se faire à partir du mois de septembre. Lorsque nous aurons collecté tous ces enseignements, il nous appartiendra d'enrichir notre texte de ceux-ci, et de continuer notre interaction avec l'Europe, afin de remettre un texte définitif. Celui-ci sera notre feuille de route jusqu'en 2030. Voilà tout ce que je peux vous dire, dans les moindres détails, à ce jour.

03.04 Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, dank u voor uw uitgebreide antwoord.

Samen met u ben ik blij dat er al zoveel mensen hebben deelgenomen. Ongetwijfeld hebben er nog wel mensen tot het laatste moment, vandaag dus, gewacht om nog opmerkingen en nota's in te sturen. Ik kijk al uit naar de kwalitatieve analyse.

Mijnheer de voorzitter, ik vraag om ook in de commissie het daar uitgebreid over te kunnen hebben. Ons klimaatplan is een optelsom van verscheidene deelplannen, maar het kan zoveel meer zijn. Ik hoor zeggen dat de administratie goed samenwerkt en lees tussen de lijnen dat het politiek misschien wat minder zo is. Mogelijk kunnen wij met de commissies uit andere parlementen een commissievergadering organiseren in het kader van het samenwerkingsfederalisme en het opstellen van een nationaal klimaatplan dat bestaat uit verschillende deelplannen.

Om de coherentie te bewaken, kunnen we misschien samenkomen in een gezamenlijke zitting met de collega's uit het Waals Parlement, het Brussels Parlement en het Vlaams Parlement. Ik weet dat iets dergelijks niet bestaat, maar voluntarisme is ons niet vreemd. Gezien de urgente problemen inzake klimaat is dit een goede oefening om te maken. Het kan misschien de ministers ook helpen wanneer zij een standpunt moeten innemen ten aanzien van de Europese Commissie.

De **voorzitter**: Dat kan een suggestie zijn voor onze werkzaamheden vanaf begin september.

03.05 **Mélissa Hanus** (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses et les précisions que vous avez apportées.

Il va sans dire que les futures modifications se doivent d'être ambitieuses et précises. J'espère donc que la prise en considération des recommandations et lesdites modifications permettront d'atteindre les objectifs européens, voire plus, au regard de l'urgence climatique à laquelle nous faisons face.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

04 **Question de M. Malik Ben Achour à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur "le plastique à usage unique" (n° 25C)**

04 **Vraag van de heer Malik Ben Achour aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "wegwerpplastics " (nr. 25C)**

04.01 **Malik Ben Achour** (PS): Madame la ministre, l'omniprésence du plastique dans nos vies s'accompagne d'immenses quantités de déchets qui se répandent dans l'environnement, tant sur terre qu'en mer. Au niveau mondial, entre 5 et 13 millions de tonnes de matières plastiques aboutissent dans les océans chaque année, soit entre 1,5 et 4 % de la production mondiale. Près de la moitié de cette pollution est issue de déchets plastiques à usage unique (petits emballages, sacs, couvercles, pailles, couverts, etc.). Le temps de fabrication moyen de ces objets est d'une seconde, leur durée d'usage moyenne est de vingt minutes et leur durée de vie sur cette planète est de plusieurs siècles!

Transportés par les courants marins jusque dans les zones les plus reculées de notre planète, ils souillent les abysses et les rivages et déstructurent des écosystèmes où s'agglomère un immense continent plastique qui dérive sous les océans. Ces déchets sont une véritable catastrophe pour la biodiversité et ils causent la mort de nombreux animaux marins.

Parier sur un changement de comportement spontané des consommateurs, distributeurs ou producteurs est illusoire. Seule la prise de conscience collective de la gravité du problème est insuffisante. L'urgence appelle désormais à l'action contraignante des États.

Au rythme actuel, en 2050, nous aurons doublé la quantité de plastique présente sur notre planète et le poids du plastique dans les mers et océans sera équivalent à celui de l'ensemble de la faune marine.

Face à ce défi immense, l'Europe a adopté la directive instaurant l'interdiction à partir de 2021 de certains plastiques à usage unique. Une dizaine de catégories de produits sont concernées par cette mesure, dont des plastiques oxodégradables, qui se décomposent en microparticules et s'intègrent dans les chaînes alimentaires animale et humaine avec les conséquences mortelles que nous connaissons aujourd'hui.

Madame la ministre, comment allez-vous transposer cette mesure d'interdiction dans notre pays? Ne serait-il pas nécessaire d'aller plus loin, en interdisant des produits non prévus dans cette directive, qui ne sont pas indispensables et qui polluent gravement notre planète?

04.02 **Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, monsieur le député, je vous remercie pour votre question, d'une brûlante actualité, à laquelle je suis très sensible.

Comme vous l'avez relevé, notre pays comme tous les autres États membres doit transposer la directive en droit belge pour le 3 juillet 2021. Cette transposition va nous occuper pendant un certain temps pour tenir le timing, sachant en outre que ces matières sont partagées entre les niveaux de pouvoir. Je fais référence à la réponse que j'ai donnée à la précédente question.

Qu'a-t-on fait en Belgique? On ne s'est pas croisé les bras et nous avons été actifs.

Avant d'aborder le cas belge, je commencerai tout d'abord par le niveau international. On sait que la pollution liée aux plastiques à usage unique concerne davantage les pays du Sud et d'Asie que la Belgique où la récolte des déchets et le tri sont particulièrement bien organisés, avec des filières de recyclage diverses à la pointe. Cela ne signifie pas que nous ne devons pas faire des efforts. C'est simplement pour situer la Belgique dans le concert des nations.

J'ai soutenu différentes initiatives visant à réduire la mise sur le marché et l'utilisation de plastiques à usage unique. Vous savez, je vous le dis pour que ce soit bien précis dans votre esprit, que le fédéral est responsable de ce qui est mis sur le marché alors que les Régions sont responsables de l'usage qui est fait du plastique. Cela complique parfois les choses. Durant les mois précédents, quelques discussions et réglementations ont été prises de façon chaotique entre les niveaux de pouvoir, ce qui ne permet pas d'avoir sur l'ensemble du territoire une attitude suffisamment efficiente. Il faut donc aussi pouvoir réfléchir à la manière dont on s'organise en cette matière.

Il faut savoir que la Belgique a adhéré à la *Declaration of the circular plastic alliance for sustainable management of plastics* qui est une initiative du Pérou. En Belgique, nous sommes sensibles à la question; nous faisons des tas de choses mais pas toujours de manière coordonnée. Il faut donc éviter de multiplier les règlements.

Les secteurs doivent toujours être concertés et pas seulement les entités fédérées. Il faut toujours garder à l'esprit que le monde des producteurs, distributeurs, recycleurs doit toujours pouvoir s'approprier la problématique et avoir des périodes de transition.

Qu'allons-nous faire avec les microplastiques? Nous avons obtenu de la plateforme Detic, qui rassemble la quasi-totalité des producteurs de cosmétiques, l'interdiction - pour la fin de cette année - des microplastiques dans les produits d'hygiène bucco-dentaire et cosmétiques. En effet, ces matières circulent sans aucune difficulté dans les canalisations pour rejoindre la mer et sont ingérées par les crustacés, les poissons, etc. Ce n'est peut-être pas aussi grave que les plastiques qui étouffent les tortues ou certains gros poissons et mammifères; toutefois, au sein de la chaîne alimentaire, nous finissons quand même par les manger.

Nous avons obtenu cet accord bien plus efficacement qu'avec une réglementation, grâce à une concertation avec le secteur.

Ce travail administratif est toujours en cours et est alimenté par de nombreuses études. Je pense ainsi à GO4CIRCLE, mis en place en 2018 pour trois ans, et qui a permis de renforcer les liens avec les producteurs, distributeurs et recycleurs. Cela doit être souligné.

On peut aussi ouvrir le débat sur d'autres produits, notamment les substituts aux plastiques à usage unique, et encadrer leur mise sur le marché en vue d'en mesurer l'impact environnemental. On ne se rend pas compte qu'énormément de produits de consommation courante viennent du plastique ou de dérivés de celui-ci, donc de dérivés du pétrole. Une analyse très approfondie doit pouvoir être menée en vue de savoir quels sont les matériaux de substitution que nous pourrions et devrions utiliser. Le travail continue.

04.03 Malik Ben Achour (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour cette réponse très complète. Nous sommes d'accord: la transposition de la directive européenne doit devenir une opportunité pour nous de mener une réflexion en profondeur et, pourquoi pas, d'aller le plus loin possible. En tout cas, l'ambition est partagée.

Vous soulignez à juste titre la nécessité d'associer le secteur et vous évoquez, vous aussi, les substituts possibles au plastique. C'est notre rôle de soutenir l'innovation technologique dans la recherche de nouveaux types de plastique. Il existe des plastiques à base d'algues ou de maïs qui peuvent être des solutions intéressantes et beaucoup moins polluantes que les plastiques "pétrochimiques". Nous sommes d'accord et nous soutiendrons toute initiative porteuse d'ambition sur cette problématique.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

05 Question de M. Daniel Senesael à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur "le suivi du développement de l'éolien offshore" (n° 27C)

05 Vraag van de heer Daniel Senesael aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de opvolging van de ontwikkeling van de offshorewindenergie" (nr. 27C)

05.01 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, l'Union européenne impose de se doter de 13 % d'énergies renouvelables en 2020 et 32 % en 2030. Nous en sommes à peine à 9 %, il est donc indispensable d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables en général et de l'éolien offshore en particulier.

L'objectif du fédéral est de développer 2 200 mégawatts d'éolien offshore en mer du Nord d'ici 2020 et 1 750 mégawatts supplémentaires d'ici 2030. Pour ce faire, nous avons voté une loi pour introduire une procédure de mise en concurrence des opérateurs pour l'octroi de nouvelles concessions domaniales en mer du Nord.

Madame la ministre, je voudrais faire un état des lieux du développement de l'éolien en mer du Nord. Quelles capacités sont opérationnelles à ce jour? L'objectif de 2 200 mégawatts sera-t-il atteint en 2020? Comment avance la mise en place de l'enchère pour de nouvelles concessions domaniales?

05.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le député, en 2019, environ 1,6 gigawatt d'éolien offshore sera opérationnel en mer du Nord belge, après la finalisation de la construction des parcs éoliens de Rentel (environ 903 mégawatts) et de Norther (environ 970 mégawatts).

Le 16 mai 2019, vous aurez constaté qu'avec le ministre de la mer du Nord, j'ai eu l'occasion de visiter le réseau modulaire offshore (MOG), qui est la plate-forme de commutation en mer du Nord permettant le raccordement des câbles des parcs éoliens offshore au réseau terrestre belge, c'est-à-dire des trois derniers parcs.

Le *topside* – la partie supérieure au-dessus des fondations – a été installé sur la structure porteuse au mois d'avril. Cette installation marque le respect du planning et même une légère avance sur ledit planning dans le chef d'Elia.

En 2020, environ 2,1 à 2,3 gigawatts – les 1 600 mégawatts dont question ci-dessus étant inclus – d'éoliennes seront opérationnels en mer du Nord, après la finalisation des parcs éoliens suivants: Northwester 2 (23 éoliennes de 9,5 mégawatts pour un total de 219 mégawatts), Seastar (30 éoliennes de 8,4 mégawatts pour un total de 252 mégawatts) et Mermaid (28 éoliennes de 8,4 mégawatts pour un total de 235 mégawatts). Ces deux derniers parcs ont maintenant fusionné et s'appellent dorénavant Seamade.

Étant donné la maturité économique atteinte par la technologie, le gouvernement est parvenu à diminuer drastiquement le soutien fourni par le consommateur pour la construction des trois derniers parcs à l'horizon 2020. Dans cette négociation, le consommateur gagne 4 milliards d'euros, ce qui n'est pas neutre!

Ce gouvernement est donc parvenu à déployer, de manière massive et rapidement, de grandes quantités de capacités renouvelables, ce qui est plus favorable pour le climat, et beaucoup plus efficace en mer que sur terre. En effet, le taux de charge est de 40 % en mer alors qu'il est de 25 % sur terre. Par ailleurs, cela a procuré de l'emploi qualifié et de nouveaux emplois d'avenir à plusieurs des entreprises qui ont développé une réelle expertise. Celle-ci est d'ailleurs valorisée dans d'autres pays par nos entreprises. J'espère évidemment que nous continuerons sur cette voie, qui est essentielle pour le climat. Comme vous l'aurez compris, c'est la voie la plus efficace et la plus prometteuse.

Elle l'est d'autant plus que nous pourrions très bien faire en sorte d'installer une deuxième prise en mer, qui permettrait de se connecter à d'autres parcs éoliens offshore des pays qui nous entourent, qu'il s'agisse de l'Allemagne, du Danemark, de la Hollande, de l'Angleterre, ou même des pays du Nord comme la Finlande ou la Norvège. Cela figure d'ailleurs dans les plans d'Elia. À partir du moment où une énergie abondante circulera à travers nos mers, nous pourrons, avec les TSO, faire en sorte que celle-ci soit distribuée là où elle est nécessaire, au prix le plus bas. La maturité des technologies le permet aujourd'hui. Ceci est valable pour la vague d'éoliennes belges 2020-2030, sur la base de marchés publics cette fois. Nous pourrions faire intervenir la concurrence, nous permettant d'obtenir les meilleurs prix.

Quelle est la visibilité du lancement de ces marchés publics? Un texte cadre a été voté récemment. Nous continuons à y travailler, un peu sur le modèle de ce que vous avez pu entendre tout à l'heure au sujet du mécanisme de rémunération de la capacité. Il faut évidemment élaborer les marchés publics afin d'obtenir ce résultat: la meilleure concurrence pour obtenir l'énergie la moins chère, avec la technologie la plus avancée.

05.03 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour la qualité de votre réponse.

Comme vous, nous pouvons nous réjouir du caractère efficace et prometteur de l'éolien en mer du Nord. De même, nous pouvons nous féliciter de ce gain de 4 milliards d'euros ainsi que du respect du planning. Tout cela est de bon augure.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 14 h 28.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 14.28 uur.*